

AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE

À TOUS LES RIVERAINS DU LAC NAIRNE (Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs)

Québec, le 11 juillet 2007 - Le personnel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a été informé de la présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert (cyanobactéries) dans le **lac Nairne**. La Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale désire vous informer des précautions à prendre pour protéger votre santé dans de telles circonstances.

POUR LES RIVERAINS QUI PRENNENT LEUR EAU DIRECTEMENT DANS LE LAC

- Ne pas utiliser cette eau pour boire ou faire des glaçons, ni pour laver, préparer ou cuire les aliments. Faire bouillir l'eau n'est pas efficace pour éliminer les toxines. La qualité de l'eau à chacune des prises d'eau résidentielles dans votre lac n'étant pas connue, nous vous recommandons de prévoir une autre source d'approvisionnement en eau de consommation.
- L'utilisation de l'eau pour l'hygiène personnelle (bains, douches, brossage de dents) est permise, **sauf** s'il y a présence d'écume à proximité de votre prise d'eau résidentielle ou si l'eau du robinet présente une couleur ou une odeur inhabituelle. **Si tel est le cas :**
 - évitez d'utiliser cette eau pour l'hygiène personnelle;
 - rincez la vaisselle avec de l'eau non contaminée;
 - évitez d'arroser le jardin potager avec cette eau; si cela est impossible, il faut arroser la base des plants plutôt que la tige ou les feuilles.

Actuellement, aucun appareil de traitement d'eau domestique n'est certifié pour assurer un traitement optimal des toxines.

POUR TOUS LES USAGERS DU PLAN D'EAU

- Ne pas se baigner là où l'eau est verte et dans les zones de dépôt d'écume; le port d'une combinaison de plongée de type « wet suit » ne protège pas la peau;
- Pour connaître la qualité de l'eau de baignade des plages de ce plan d'eau, veuillez vous adresser directement à l'exploitant de la plage.

- Éviter de pratiquer des activités aquatiques dans les zones du plan d'eau où l'eau est verte ou parsemée d'écume, surtout s'il y a des risques d'entrer en contact avec cette eau :

Possibilité de contact élevé	Baignade, plongée sous-marine, ski nautique, planche à voile, kayak
Possibilité de contact modéré	Moto-marine, voilier, canotage, chaloupe à rames, pédalo
Possibilité de contact faible	Pêche, bateau de plaisance

- Ne pas laisser les animaux domestiques consommer cette eau, ni s'y baigner;
- Ne pas utiliser d'algicide pour détruire les algues bleu-vert, car les toxines sont libérées massivement à la mort des cellules;
- Consommer avec modération les poissons ou d'autres espèces aquatiques provenant de la zone affectée; il faut surtout éviter de consommer leurs viscères, le foie notamment.

LES EFFETS SUR LA SANTÉ

La Direction régionale de santé publique rappelle que les algues bleu-vert et les toxines qu'elles produisent peuvent affecter la santé en provoquant :

- Des maux de ventre, des diarrhées, des vomissements ou des nausées à la suite de l'ingestion d'eau contaminée;
- Des irritations de la peau, du nez, de la gorge ou des yeux qui peuvent se produire à la suite d'un contact direct avec de l'eau anormalement colorée.

Si vous pensez avoir des problèmes de santé reliés à la présence d'algues bleu-vert, veuillez consulter votre médecin ou contacter le service Info-Santé au 648-2626 ou au 1-800-718-4636.

Le **Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries**, accessible sur le site Internet ci-dessous, pourra vous aider à reconnaître une fleur d'eau d'algues bleu-vert.

www.mddep.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/guide.htm

Pour de plus amples renseignements au sujet des algues bleu-vert, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.gouv.qc.ca ou contacter Services Québec au 1-877-644-4545.

- 30 -

Source : Marco Thibault
 Communications
 Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale
 Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale
 Tél. : (418) 525-1500, poste 528